

**Conseil municipal du
Mardi 16 septembre 2008**

Procès-verbal de séance

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 10 septembre 2008, s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de ville, le mardi 16 septembre 2008, sous la présidence de Monsieur Didier MANDELLI, Maire.

Etaient présents : 26 conseillers formant la majorité des membres en exercice.

Didier MANDELLI - Sabine ROIRAND - Raphaëlle PENISSON-PACREAU - Daniel HERVOUET - Josiane FRIMAUDEAU - Philippe SEGUIN - Dany PELE - Sylvie BARRE - Brigitte RABOUIN - Jeanne REMAUD - Fabrice GUILLET - Fernande JAUFFRIT - Thierry ORCEAU - Colette FREARD - Christian MASSONNEAU - Annick BLE - Jean MIGNET - Fabien LOPEZ - Béatrice MOREAU - Didier CHARBONNIER - Katrine BOISSEAU - Fabrice PRAUD - Didier CHIRON - Annick COMTE - Laurent BUTEAU - Francine PERRIN.

Excusés : 3 conseillers

Jean-Claude GAUVRIT donne pouvoir à Daniel HERVOUET

Rémy VACHON donne pouvoir à Fernande JAUFFRIT

Christelle ROUX donne pouvoir à Fabrice GUILLET

.....

En application de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Madame Annick BLE est désignée secrétaire de séance.

• **Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2008**

Le procès-verbal est approuvé à la majorité (25 pour et 4 abstentions).

ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

• **Renouvellement de l'opération "Vendée Réussite Scolaire" pour l'année scolaire 2008-2009**

Madame Sabine ROIRAND présente aux membres du Conseil municipal que l'action mise en place depuis 1991 par le Conseil général avec le concours des communes, concerne plus de 6 500 enfants fréquentant les classes de CP et CE1. Le dispositif mis en place, tout au long de l'année scolaire, consiste en une aide au travail personnel, à raison de plusieurs courtes séances par semaine par petits groupes de 2 à 5 élèves.

Le Conseil général propose de reconduire cette opération pour l'année scolaire 2008-2009 dans les mêmes conditions de financement : prise en charge par le Conseil général de 2/3 des frais engagés par la commune en matière de rémunération contractuelle des intervenants (dans le respect d'un plafond d'attribution d'heures de soutien fixé par le Conseil général).

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de renouveler l'opération "Vendée Réussite Scolaire", et de solliciter le financement de Conseil général.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter le financement pour l'opération "Vendée Réussite Scolaire" auprès du Conseil général de la Vendée,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

A l'issue de cette présentation Monsieur Didier CHIRON questionne Madame ROIRAND pour connaître exactement le nombre d'enfants qui a bénéficié de cette opération. Madame ROIRAND répond que les 4 écoles présentes sur le territoire communal bénéficie de cette opération de soutien et que cela représente environ une soixantaine d'heures par école, et précise qu'un bilan chiffré sera présenté lors de la prochaine commission des affaires scolaires.

• **Demande de subvention auprès du Conseil général dans le cadre du programme "d'aide au développement de la lecture dans les bibliothèques"**

Madame Josiane FRIMAUDEAU informe le Conseil municipal que le Conseil général accorde aux communes une aide de 50 % d'une dépense subventionnable de 1 500 € HT, pour la constitution d'une bibliothèque scolaire dans le cadre du programme "d'aide au développement de la lecture dans les bibliothèques".

Monsieur le Maire expose que pour l'ouverture prochaine de la bibliothèque de l'école de l'Idonnière, la commune va constituer un fond d'ouvrage pour un montant de 9 280,44 € TTC.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de solliciter auprès du Conseil général cette subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil général dans le cadre du programme "d'aide au développement de la lecture dans les bibliothèques",
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

TRAVAUX / URBANISME

• **Approbation des avenants des marchés de travaux : complexe sportif, école et tribunes**

Daniel HERVOUET Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux de construction d'un complexe sportif sur le site de l'Idonnière, le maître d'œuvre, le cabinet d'architecture Didier LE BORGNE a proposé la conclusion d'avenants.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres et valide ces avenants,
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents.

Monsieur Daniel HERVOUET expose ensuite que dans le cadre des travaux de réalisation d'une tribune au stade de l'Idonnière, le maître d'œuvre, le cabinet BROUSSEAU & FEINTE a proposé la conclusion d'avenants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les avenants présentés,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants.

Monsieur Daniel HERVOUET explique enfin que dans le cadre des travaux de réalisation d'une école primaire sur le site de l'Idonnière, le maître d'œuvre, le cabinet BRITON & CLAUDE a proposé le conclusion d'avenants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les avenants présentés,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants

• **Acquisition de la parcelle cadastrée YS n° 218 appartenant à Madame Fatima LANDREAU**

Monsieur Dany PELE expose au Conseil municipal une promesse de vente signée par Madame LANDREAU Fatima qui a donné son accord pour vendre à la Commune un terrain de 2 830 m², cadastré section YS n° 218, sis rue de la Brachetière. Ce terrain s'intégrera dans une liaison piétonne qui sera créée entre la nouvelle école publique de l'Idonnière et l'école du chemin des Amours.

La vente aura lieu moyennant un prix principal de TROIS EUROS SOIXANTE CENTIMES (3,60 euros) le mètre carré, soit un montant total de DIX MILLE CENT QUATRE VINGT HUIT EUROS (10 188 euros).

La réalisation de la présente promesse de vente pourra être demandée dans un délai maximum de douze mois.

L'acte de vente sera établi par Maître MOREAU Notaire au Poiré-sur-Vie, les frais de rédaction et d'enregistrement seront à la charge de la Commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la promesse de vente de la parcelle cadastrée section YS n° 218 appartenant à Madame LANDREAU Fatima, aux conditions ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente qui sera établi par Maître MOREAU et dont les frais de rédaction et d'enregistrement seront à la charge de la Commune.

• **Acquisition de terrain venant de la division de la parcelle cadastrée YR n° 124 appartenant aux conjoints GENDREAU**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un compromis de vente établi avec les conjoints GENDREAU pour l'achat de terrain par la commune, dans le périmètre de la ZAC multisites, au lieu-dit « le Champ Charnu ».

L'acquisition concerne deux entités issues de la parcelle cadastrée section YR n° 124, en cours de division :

- 1°) emprise de 10 600 m², destinée à l'aménagement d'une voie structurante pour la desserte de l'EHPAD ainsi qu'un ouvrage de rétention EP ;
- 2°) emprise de 19 600 m², située dans le prolongement de la propriété de la société des Charpentes FOURNIER, non constructible pour l'habitat.

Les parties se sont accordées sur un prix de vente de DIX EUROS le mètre carré (10 €/m²) soit un montant total de TROIS CENT DEUX MILLE EUROS (302 000 €). En sus, la Commune prendra en charge l'indemnité d'éviction versée à l'exploitant.

Le Service des Domaines a estimé le bien vendu dans un avis du 13 décembre 2007.

L'acte de vente sera établi par Maître Jean FONTENEAU, notaire à Saint-Bris-le-Vineux (Yonne), entre le 25 octobre 2008 et le 30 novembre 2008. Les frais de rédaction et d'enregistrement seront à la charge de la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- approuve le compromis de vente établi avec les conjoints GENDREAU, aux conditions ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente qui sera établi par Maître Jean FONTENEAU et dont les frais de rédaction et d'enregistrement seront à la charge de la commune.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Didier CHIRON interroge Monsieur le Maire sur le prix d'achat de ces terrains inclus dans la ZAC, compte tenu des prix d'acquisition de foncier pour l'école et le complexe.

Monsieur le Maire répond tout d'abord que le terrain du complexe n'est pas inscrit dans le périmètre de la ZAC et que son prix a été négocié à 4,57 €/m² en 2005. De plus, le zonage de terrain en AUL permet à notre collectivité de contenir au mieux le prix étant donné sa destination qui se limite à la construction de bâtiment à usage de loisirs.

Monsieur le Maire précise ensuite que le terrain de l'école compris dans le périmètre de la ZAC a été acheté à 10,70 €/m². Concernant les terrains de l'EHPAD, la détermination du prix arrêtée à 10 €/m² dans le dossier de réalisation de la ZAC, a été validée par l'estimation du Service des Domaines en date du 13 décembre 2007.

Monsieur Daniel HERVOUET fait ensuite remarquer que l'outil "ZAC" permet cette maîtrise du prix du foncier, et explique la répartition du montant de la participation de la ZAC fixé à 33 € dans le dossier de réalisation et comprenant la charge du foncier (10 €) et le coût des différents équipements publics (environ 23 € pour les voiries, réseaux, bassins, école, cuisine...).

• **Désignation des noms de rues**

Monsieur Daniel HERVOUET, adjoint au Maire, soumet au Conseil municipal la liste des noms qu'il propose d'attribuer aux nouvelles rues :

- Lotissement le Domaine de la Chênaie 2 :

- rue des Lys
- rue de la Lavande
- rue des Boutons d'Or (prolongement de la rue existante dans le lotissement le Domaine de la Chênaie)

Monsieur Dany PELE, adjoint au Maire, propose au Conseil municipal le nom qu'il propose d'attribuer à la voie de desserte du complexe sportif et de l'école de l'Idonnière :

- rue des Pruniers

• **Convention avec le Sydev pour la réalisation d'un audit énergétique des bâtiments communaux**

Monsieur Daniel HERVOUET présente au Conseil municipal l'intérêt de réaliser un audit énergétique des principaux bâtiments communaux. Cette démarche s'inscrit dans les actions tendant à la maîtrise des consommations d'énergie et constitue une aide à la définition d'un programme de rénovation du patrimoine.

Le Sydev étant compétent pour intervenir sur ce dossier, il a confié au groupement d'entreprises conjoint TH21/AT21 une mission d'audits énergétiques sur tout ou partie du patrimoine bâti des communes vendéennes.

Le coût de cet audit, issu de l'appel d'offres lancé par le Sydev, s'élève à 5 600 € HT. Le financement est le suivant :

- ADEME	15 %
- Conseil général	30 %
- Sydev	35 %
- Commune	20 %, soit environ 1 120 € HT

Monsieur Daniel HERVOUET propose donc de conclure une convention avec le Sydev pour la mise en œuvre de cette mission d'audits énergétiques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et le Sydev relative aux modalités techniques et financières de réalisation de la mission d'audit énergétique
- de confier l'audit énergétique des bâtiments : mairie, école Chemin des Amours, école des Pensées, centre multi-accueil, foyer rural, Jamonière, Agora, Oasis, Martelle, Salle de la Montparière et la piscine, au Sydev qui le fera réaliser par le groupement d'entreprises TH2I/AT2I conformément au contrat de marché public conclu entre eux.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur Daniel HERVOUET présente au Conseil municipal le diagnostic thermographie aérienne que va mener le Syndicat Yon et Vie durant cet hiver. Cette étude permettra notamment de mesurer les déperditions des habitations afin d'inciter les propriétaires à parfaire l'isolation de leur logement. Une restitution des résultats par commune est prévue à l'issue des campagnes de mesures et d'analyses.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la création prochaine d'un conseil de quartier pour le Beignon-Basset, la Ribotière et le Moulin des Oranges, même si cela ne représente pas une obligation pour notre collectivité. Ce conseil serait un lieu d'information, d'écoute, de débats et d'expression concernant les projets d'aménagements et d'amélioration du cadre de vie.
Toutefois, les modalités de fonctionnement et la composition restent encore à définir, l'objectif étant d'instaurer le conseil avant fin janvier 2009. Monsieur Didier CHIRON intervient pour demander qui seront les représentants à siéger dans ce conseil.
Monsieur le Maire répond que l'Amicale du Beignon-Basset a été contacté pour participer à la mise en place du conseil mais que rien n'est arrêté quant à la représentativité, et indique qu'un groupe de travail va étudier ce dossier.
- Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil municipal de la date d'inauguration de l'école le 17 novembre 2008 à 16 heures et précise que le Préfet de la Vendée présidera cette visite.
- Madame Josiane FRIMAUDEAU communique ensuite les dates de la 7^{ème} édition du Festival "Raconte la Vie", du 6 au 11 octobre prochain, et les modalités de réservation.
- Monsieur Jean MIGNET informe le Conseil municipal qu'une équipe de TV Vendée tourne actuellement un reportage sur les sites touristiques du Poiré-sur-Vie.

☞ Agenda :	portes ouvertes du complexe sportif	samedi 27 septembre 2008 de 10 h à 12 h
	Inauguration de la gendarmerie	vendredi 17 octobre 2008 à 11 h
	Visite avec les élus de la gendarmerie	lundi 6 octobre 2008 à 19 h
	Prochains conseils municipaux	mardi 21 octobre 2008 à 20 h
		Mardi 9 décembre 2008 à 20 h

La séance est levée à 21 h 45.

La Secrétaire de séance,
Annick BLE